



Coupe Internationale de la Méditerranée et de l'Amitié en 420
Du 20 au 25 avril 2015

AVIS DE COURSE

Autorité Organisatrice : Société Nautique de Bandol

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2013-2016 y compris les prescriptions et règlements fédéraux, les règles de la Classe 420 et Règlement sportif de UNIQUA France pour 2014-2015.
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Règle 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe 420 qui devront présenter au moment de l'inscription :
Pour les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France :
 - leur licence FFVoile valide, portant le cachet médical ou a défaut un certificat médical de non- contre-indication à la pratique de la voile, datant de moins d'un an et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge du bateau (Measurement Form)Pour les concurrents étrangers non licenciés en France : la justification de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.
- 3.2. Les équipages des bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société nautique de Bandol au plus tard **le 5 avril 2015**.
- 3.3. Les inscriptions hors délais seront acceptées mais les frais de dossiers seront majorés, sauf pour les équipages étrangers

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont les suivants : 100.00€
Inscriptions hors délai : les frais de dossier seront de 130,00€.

Coordonnées bancaire

Domiciliation : CL BANDOL (03944)- Code banque : 30002 - Code Guichet :03944 –
Compte n°: 0000079055P Clé : 27- IBAN : FR97 3000 2039 4400 0007 9055 P27
BIC : CRLYFRPP

5 PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : 20 avril de 9h00 à 18h00 au 21 avril de 8h30 à 9h30
5.2 Jauge et contrôle : 20 avril de 9h00 à 18h00 au 21 avril de 8h00 à 9h30
5.3 Jours de course :
21 avril : 1er signal d'avertissement prévu à 13h00
22 avril : 1er signal d'avertissement prévu à 11h00
23 avril : 1er signal d'avertissement prévu à 11h00
24 avril : 1er signal d'avertissement prévu à 11h00
25 avril : 1er signal d'avertissement prévu à 10h00

Remise des Prix dès que possible à la fin des courses

6 JAUGE

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité ou les Measurement Form seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation de port de publicité pour les équipages français.
Les voiles non préalablement certifiées ne seront pas acceptées.
Des opérations de contrôle de jauge seront organisées avant l'épreuve et en cours d'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site internet de la Société Nautique de Bandol et à la confirmation des inscriptions le 20 et 21 avril.

<http://www.sn-bandol.com>

8 LIEU

Les régates se dérouleront en baies de Bandol, Sanary, Six-Fours

9 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type géométrique (trapèze, triangle ou banane)
Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 60 bateaux, il n'y aura qu'un seul groupe.
Si le nombre d'inscrits est supérieur à 60 bateaux, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificatives et finales suivant les règles définies par les Instructions de Course.

10 PENALITES

- 10.1 Les règles 44.1 et 44.2 s'appliqueront
10.2 L'annexe P s'appliquera. La RCV P2.3 ne s'appliquera pas et la RCV P2.2 s'appliquera pour chaque infraction après la première
10.3 La règle 42 des RCV (2013-2016) s'applique telle qu'amendée par la règle de classe «420» C1.2

11 CLASSEMENT

- 11.1 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV
- 11.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 4
- 11.3 (a) Quand moins **de 5 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 11.3 (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- 11.4 Nombre maximum de courses : 12

12 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs devront s'inscrire auprès de l'organisation au secrétariat de la Société Nautique de Bandol.

13 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

La Société Nautique de Bandol

Plage centrale

83150 BANDOL

sn-bandol@wanadoo.fr

Tél : 04 94 29 42 26 / Fax : 04 94 32 56 07

<http://www.sn-bandol.com>

Office du tourisme

Allées Vivien-83150 Bandol

www.bandoltourisme.fr – Email : otbandol@bandol.fr

Tél : +33 (0)4 94 29 41 35 Fax ; +33 (0)4 94 32 50 39

Quelques camping-cars possibles sur le site. Nous contacter pour réserver.